

Appel de projets

Amélioration des soins et services dans les milieux d'hébergement de longue durée

Septembre 2024

Bureau de la présidente directrice générale

Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	i
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	ii
1. Mise en contexte.....	1
2. Objectifs.....	1
3. Qui peut soumettre un projet	1
4. Montant approximatif	2
5. Nature des dépenses admissibles et non admissibles.....	2
6. Critères d'évaluation	2
7. Engagement du demandeur	2
8. Dépôt de projet	3
9. Pour obtenir plus d'informations.....	3
10. Bibliographie / Références.....	3

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins et services de longue durée
CPE	Centre de la petite enfance
MDA-MA	Maison des aînés et maison alternative
PHSSLD	Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée
RI-RTF	Ressource intermédiaire ou de type familial

1. MISE EN CONTEXTE

La qualité des milieux d'hébergement de longue durée ainsi que le mieux-être des personnes qui y résident sont une priorité pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Pour cette raison, l'organisation s'est dotée d'un plan d'action afin d'assurer le déploiement de la première politique d'hébergement et de soins et services de longue durée (PHSSLD) qui s'applique aux milieux hébergeant une population adulte :

- Les centres d'hébergement et de soins et services de longue durée (CHSLD);
- Les ressources intermédiaires ou de type familial (RI-RTF);
- Les maisons des aînés et les maisons alternatives (MDA-MA).

Le présent appel de projets 2024-2025 vise à mettre en œuvre des projets qui favorisent le mieux-être et la participation sociale des personnes hébergées par l'amélioration continue des soins et services et l'inclusion des milieux d'hébergement de longue durée au sein de la communauté.

2. OBJECTIFS

Les projets doivent inclure un ou plusieurs milieux d'hébergement visés par la politique en Abitibi-Témiscamingue : CHSLD, MDA-MA, RI-RTF.

Les projets doivent répondre à au moins un des objectifs suivants :

- La prévention et le traitement des conséquences reliées à l'inactivité, la sédentarité et la sous-stimulation;
- L'innovation en matière d'interdisciplinarité;
- La conciliation entre le milieu de vie et de soins;
- La participation sociale des personnes hébergées;
- L'amélioration des partenariats entre les milieux d'hébergement et les groupes de la communauté.

La réalisation du projet peut se faire dans le milieu d'hébergement ou à l'extérieur de ce dernier.

3. QUI PEUT SOUMETTRE UN PROJET

- Les milieux d'hébergement pour adultes visés par l'appel de projets (CHSLD, RI-RTF et MDA-MA);
- Les organismes à but non lucratif ;
- Les centres de service scolaire, Cégep, UQAT et les centres de la petite enfance.

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue invite les participants à communiquer avec le milieu d'hébergement de longue durée visé par leur projet afin de connaître l'intérêt de celui-ci à l'égard de l'activité proposée. La responsable de l'appel de projets s'occupera de mettre les participants et les milieux en relation.

4. MONTANT APPROXIMATIF

Un montant de 62 109 \$ sera réparti entre les projets sélectionnés.

5. NATURE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Dépenses admissibles :

- L'achat de matériel et de petits équipements nécessaires à l'organisation et au déroulement du projet;
- Les contrats;
- Les frais de gestion reliés au projet pour un maximum de 5 % du financement alloué.

Dépenses non-admissibles :

- Les dépenses engagées avant la signature d'une entente de collaboration;
- Les dépenses découlant du fonctionnement régulier ou permettant au milieu d'hébergement de se conformer à ses obligations;
- Les dépenses en immobilisation;
- Le financement ne peut pas se substituer à d'autres programmes de financement existants;
- Toutes dépenses effectuées après le 31 mars 2025.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront analysés et sélectionnés en cohérence avec la vision, la philosophie et les principes directeurs de la politique et en considérant :

- La pertinence : la réponse aux objectifs de l'appel de projets;
- La faisabilité : la capacité de réaliser le projet avant le 31 mars 2025;
- L'implication des parties prenantes dans l'idéation, la planification ou la réalisation du projet : les personnes hébergées, les proches, les employés et la communauté;
- La diversité des clientèles hébergées et des milieux d'hébergement visés par le projet;
- Les retombées sur les populations visées ou les partenariats;
- La pérennité des retombées du projet.

En cohérence avec la démarche de sécurisation culturelle, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue encourage les participants à considérer les besoins des personnes issues des Premières Nations et Inuit dans leurs réflexions.

7. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

- Avoir investi la totalité des fonds au plus tard le 31 mars 2025;
- Consentir à réaliser les communications reliées au projet en partenariat avec l'équipe des communications du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Assurer les suivis demandés et transmettre la reddition de comptes liée à l'octroi du financement (selon le gabarit fourni).

8. DÉPÔT DE PROJET

Pour soumettre votre projet, remplissez le [formulaire prévu à cet effet](#).

9. POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS

Informations générales et dépôt de projets, contactez la responsable de l'appel de projets, Mme **Virginie Ferreira** :

- Par courriel à virginie_ferreira@ssss.gouv.qc.ca
- Par téléphone au 819 290-7338

10. BIBLIOGRAPHIE / RÉFÉRENCES

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2021). *Politique d'hébergement et de soins et services de longue durée – Des milieux de vie qui nous ressemblent*. 104 p.
publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-814-01W.pdf

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 